

**ARRETE COMPLETIF CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE DE CHENEX**

Le Maire de Chênex,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et L.153-44,
Vu l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 modifiant les articles L.123-1 à L.132-18 du code de l'environnement,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 16/03/2021 approuvant l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone2AU du Grand Champ,
Vu l'arrêté municipal du 30/03/2021 prescrivant la modification n°1 du PLU,
Vu la décision en date du 05/01/2022 du Président du Tribunal Administratif de Grenoble portant nomination d'un commissaire enquêteur ;
Vu l'arrêté N°2022-38 sur l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°1 du PLU de Chênex,
Vu l'arrêté completif N°2022-45 sur l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification N°1 du PLU de Chênex,
Considérant qu'au vu du dernier arrêté les délais officiels de publications ne sont pas respectés,

ARRETE

Article 1 : Il sera procédé du 16 Mai 2022 au 19 Juin 2022 soit pendant 35 jours à une enquête publique sur les dispositions du projet de modification du plan local d'urbanisme,

Article 2 : Conformément à la décision du président du Tribunal Administratif de Grenoble, M. GOYARD Alain est désigné en qualité du commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Chênex selon les dates et les horaires indiqués ci-dessous :

- Vendredi 20 Mai de 9h à 12h
- Mardi 31 Mai de 14h à 19h
- Mardi 14 Juin de 16h à 19h

Le restant des mesures prises dans les arrêtés N° 2022-38 et 2022-45 restes inchangées.

Article 6 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Article 7 : L'avis au public sera publié par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à Chênex, le 25.05.2022

Pour le Maire,
Le 2^{ème} Adjoint,
Yvonne BAYAT-RICARD

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES



Télétransmis en Sous-Pref et affiché le :

